

Ateliers du territoire

L'intégration paysagère des entreprises au moyen de plantations

Compte-rendu de la rencontre du 20/11/2017
et
informations à usage pratique



Novembre 2017



Fonds européen agricole
pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales



Table des matières

1. Personnes ressources.....	3
2. Points importants de la rencontre.....	6
3. Approche économique - Quelques chiffres.....	9
4. Aides financières.....	11
5. Bonnes pratiques à retenir.....	12
6. Autres ressources et publications.....	14
7. Quelques exemples de réalisations.....	15

Avant-propos

Une séance d'informations a été organisée sur l'intégration paysagère des entreprises au moyen de plantations, dans le cadre de la Semaine de l'arbre 2017. Des exemples concrets, retours d'expérience, outils et conseils ont été présentés par les experts : Cellule Environnement de l'UWE, SPI, Retrimeuse, SPW-DNF, Natagora, Ecowal.

La présente publication a été réalisée afin de fournir des informations pratiques et concrètes aux personnes souhaitant se lancer dans un projet de plantations aux abords de leur entreprise.

1. Personnes ressources

1.1. Organisateur de la séance d'informations



France GOFFIN, Chargée de mission Aménagement du territoire pour le GAL Pays de Herve (france.goffin@galpaysdeherve.be, 087/33.30.37.)

Groupe d'Action Locale Pays de Herve asbl

Place de l'Hôtel de Ville 1 - 4650 HERVE

Tél : 087/33 30 37

1.2. Experts invités lors de la séance d'informations



Olivier CAPPELLIN, Cellule Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises (olivier.cappellin@uwe.be, 010/47.19.43.) -

<http://www.environnement-entreprise.be/>

La Cellule Environnement de l'UWE a pour objectifs de sensibiliser, informer et former les entreprises à la gestion de l'environnement. Elle propose des services gratuits tels que diagnostic environnement, accompagnement en matière de permis d'environnement, séances d'information, etc.



Francois MOSSAY, Directeur de Retrimeuse (f.mossay@retrimeuse.be, 04/337.48.11. 0479/22.95.39.) -

<http://www.retrimeuse.be>

Retrimeuse est une sclr à finalité sociale qui a pour objectifs : La formation et l'insertion par l'embauche de demandeurs d'emploi. Elle est notamment active dans la gestion et l'entretien des espaces verts. En 2005, Retrimeuse a mené un projet pilote dans le parc d'activité économique de Chaineux. Des aménagements ont été proposés pour 9 entreprises, sur 12 entreprises contactées. Concrètement, 3 entreprises ont réalisé les plantations. La principale réticence concerne le coût d'entretien des espaces verts. Un autre projet portait sur l'intégration globale du parc d'activité via des plantations sur les limites du parc, à l'arrière des entreprises. Quelques entreprises ont participé à ce projet.



Magali RIFFON, Gestionnaire commerciale pour la Spi (magali.riffon@spi.be, 04/230.12.90.) - <http://www.spi.be>

Ces dernières années, la SPI s'est attelée au développement d'outils en vue de promouvoir l'intégration paysagère des parcs d'activité d'une part et des entreprises d'autre part. Trois outils sont présentés : 1-les chartes urbanistiques, 2-les aménagements des espaces en copropriété (pré-plantation de zones tampon et des bordures des voiries par exemple, la spi joue alors un rôle de « syndic »), 3-les mesures paysagères individuelles (qui doivent respecter le plan d'aménagement déterminé pour les abords de l'entreprises et qui font l'objet d'un cautionnement).

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE

Catherine HAUREGARD, Coordinatrice du Réseau Wallonie Nature au DNF (DGO3) (catherine.hauregard@spw.wallonie.be, 081/33.58.78.) - <http://biodiversite.wallonie.be>

Le Réseau Wallonie Nature a pour mission d'intégrer la biodiversité dans toutes les fonctions humaines. Il travaille en partenariat avec les Communes qui sont en PCDN et avec les éco-conseillers qui constituent des relais par rapport aux entreprises. Il apporte également ses conseils aux grandes entreprises et aux intercommunales de développement économique. Des aides peuvent être attribuées aux communes pour favoriser le développement de la nature dans les entreprises. Par ailleurs des fiches techniques sur l'aménagement d'espaces verts dans les écoles, cimetières, entreprises et autres milieux ont été réalisées. Enfin, le DNF fourni des subsides à la plantation, y compris pour les zones d'activité économique.



Pascal HAUTECLAIR, Coordinateur du Réseau Nature chez Natagora (pascal.hauteclair@natagora.be 0486/27.46.44.) - <http://reseauunature.natagora.be/>

Natagora donne des conseils pour développer des projets nature et aménager des espaces verts que ce soit pour les particuliers, les écoles, les administrations, les agriculteurs ou encore les entreprises. L'objectif de Natagora est d'inciter tout un chacun à « faire de la nature ». L'asbl a développé une charte permettant d'être labellisé par le « Réseau nature ». Cela est valable aussi pour les entreprises.



Pascal COLOMB, Président de l'asbl Ecowal (info@ecowal.be , 010/88.09.62.) - <http://ecowal.be/>

Ecowal apporte des conseils pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité, que ce soit pour les jardins des particuliers, les abords d'entreprises, les parcs publics, etc. L'asbl travaille également sur l'aménagement d'espaces en collaboration avec la Région wallonne dans le cadre des plans Maya et de la végétalisation des cimetières. Elle organise des formations pour les entrepreneurs de jardin, etc.

2. Points importants de la rencontre

L'intégration paysagère des entreprises au moyen de plantations est positive pour :

- **L'image de marque**
- **L'attractivité**
- **Le cadre de travail**
- **La biodiversité**
- **L'esthétique**
- **La gestion de l'eau**
- ...

Souvent les paysagistes proposent des **aménagements peu diversifiés et relativement banalisés** qui visent à cacher les bâtiments grâce à la plantation de haies monospécifiques (1 seule essence de plantation) par exemple. **Mais il existe d'autres solutions qui visent à créer un équilibre naturel et qui permettent à la fois d'intégrer les bâtiments, de donner une identité au site et de limiter la gestion et l'entretien sur le moyen terme.**

La gestion des espaces verts et l'entretien des plantations ne doit en effet pas être sous-estimée. Il s'agit souvent d'un frein aux projets de plantations. Or, il apparaît que lorsqu'un projet est réfléchi en amont, les coûts sont moindres par rapport à des aménagements classiques. Cela permet de mettre en place un projet d'aménagement de **gestion différenciée qui limite les nécessités d'entretien et les coûts à moyen terme (gain de temps et d'argent)**. Par ailleurs, ce sont des mesures qui ont le plus d'effet pour le paysage et l'environnement.

Exemples d'aménagements naturels limitant les coûts de gestion et d'entretien :

- une pelouse classique entretenue est tondue environ 12 fois par an voir plus. A l'inverse une pelouse fleurie est fauchée 2 fois par an maximum.
- dans les parterres, on peut remplacer des annuelles par des plantes vivaces couvrantes.
- un petit massif arbustif ou une haie libre ne nécessite pas d'entretien particulier et peut agrémenter un espace résiduel.
- ...

Il est possible, par une gestion différenciée, de s'intégrer dans le contexte de l'entreprise et de tenir compte des contraintes. Par exemple, des espaces plus esthétiques et un peu plus contrôlés peuvent être prévus dans les zones d'accueil des entreprises, tandis que les espaces arrière peuvent être voués à une zone nature avec une gestion négligeable.

Il est intéressant, pour la biodiversité, de varier les espèces et de planter des essences locales qui produisent des fleurs et des fruits (contrairement au charme et au hêtre par exemple). Il est tout à fait possible de renforcer des haies monospécifiques existantes en plantant une ou deux rangées de haies supplémentaires. Cela permet d'une part de recréer un espace champêtre favorable à la biodiversité, et diminue souvent la surface de pelouse à entretenir.

Par ailleurs, il est important de signaler que les nouvelles dispositions du Code de l'Eau mettent en avant les techniques de gestion des eaux pluviales de manière individuelle sur la parcelle. Les aménagements verts, prévoyant des zones humides, participent autant à la gestion des eaux et au développement de la biodiversité qu'à l'intégration paysagère.

Lors de projets d'aménagements naturels, il est important qu'un paysagiste sensibilisé à la nature établisse un **cahier des charges adéquat** avant l'intervention de l'entrepreneur de jardin.

Les techniques d'aménagement naturelles sont souvent méconnues par les professionnels. Différents organismes offrent des formations pour conscientiser les entrepreneurs de jardin, les éco-conseillers, paysagistes, etc. C'est notamment le cas d'Ecowal ou de Natagora. Par ailleurs, ces organismes peuvent donner des conseils aux exploitants d'entreprises pour l'aménagement de leurs abords en fonction de leurs contraintes pratiques et des budgets.

Il est important que les entreprises qui mettent en place un projet naturel et paysager communiquent sur le sujet et mettent en avant leurs actions. Cela participe au développement de l'image de marque de l'entreprise mais contribue également à l'effort global de sensibilisation et de conscientisation au paysage et à la nature.

Quelques pistes de réflexions :

- Il est important de sensibiliser les entreprises, les entrepreneurs de jardin, les éco-conseillers, les communes, etc. et de former les aménageurs et porteurs de projets.
- Il serait intéressant de mutualiser les charges d'entretien des espaces verts pour les entreprises. Des achats groupés de plantations pourraient également être organisés.
- Le vallonnement du Pays de Herve engendre des déblais et remblais lors des constructions. Il s'agit d'espaces d'opportunité pour y intégrer des plantations paysagères.
- Il serait intéressant d'intégrer les espaces de remblais dans les réflexions sur les aménagements paysager verts. La notion de merlons pourrait être développée dans les parcs d'activités.

3. Approche économique – Quelques chiffres

« L'approche économique est bien entendu un angle non négligeable pour une entreprise. Or, aménager et entretenir des milieux naturels ne coûte pas plus cher que les services offerts par les sociétés de jardinerie traditionnelles. Au contraire, **les économies sont rapidement au rendez-vous !**

Vous pouvez ainsi, par exemple, réaliser plus de 25 % d'économie dans l'entretien de vos pelouses !

Autre exemple : les plantations. Le recours à des espèces indigènes coûte moins cher tant à l'achat qu'à l'entretien ou au remplacement (une plante indigène est plus rustique qu'une plante ornementale ; elle a donc plus de chance de survivre sur le long terme dans les plantations) » (« Entreprise et biodiversité », Natagora, 2016).

Tableau comparatif de l'entretien annuel d'une pelouse tondue et d'une prairie fleurie

(source : projet Life-environnement SMIGIN – « Sustainable Management by Interactive Governance and Industrial Networking » porté par l'UWE – <http://www.econetwork.eu/pages/paysage.html>)

Pelouse tondue classiquement

110 €/are/an

Prairie fleurie fauchée

75 €/are/an

Tableau comparatif de plantes vendues en pépinières (source : catalogue de la pépinière Peters)

	Indigènes	Exotiques ou ornementales
Arbustes et arbres	<i>Acer campestre</i> 0,34-14 €	<i>Acer campestre</i> 'Elsrijk' 17,60-226 €
	<i>Cornus sanguinea</i> 0,35 €	<i>Cornus sanguinea</i> 'Midwinter Fire' 3,50-15 €
	<i>Evonymus europaeus</i> 0,35-2,75 €	<i>Evonymus alatus</i> 'Compactus' 7,25-65 €
	Saules indigènes (<i>Salix alba</i> , <i>Salix cinerea</i> ...) 0,30 €	Saules ornementaux (<i>Salix caprea</i> 'Kilmarnock', <i>Salix alba</i> 'Chermesina'...) 4,50-19 €
Plantes vivaces	Une plante vivace indigène coûte en moyenne 0,85 €	Une plante vivace ornementale coûte en moyenne plus d' 1 €

Source : « Entreprise et biodiversité » (Natagora, 2016) -

http://reseaunature.natagora.be/fileadmin/Reseau_nature/Entreprises/Brochure_Entreprise-et-biodiversite_BR.pdf

Pour les plantes vivaces, selon la plante, la quantité et la pépinière, les prix tourneraient autour de 1,65 à 2,50 €/unité pour des plantes indigènes et 2 à 5 EUR/unité en exotiques (Source : Ecowal)

Des aménagements favorables à la biodiversité et 0-phyto

Exemple square à Namur Surface 630m²

Avant :

1 haie de ligustrum sur le périmètre du terrain + 1 haie If

1 pelouse

1 fleurissement 'annuelles' au pied du monument

1 tonte par mois avec désherbage
8 passages/an 2h0/2heures

2 passages haie/an 3h0/1j.

Fleurissement 2 passages 2 h0/2h

Après : (aspect ++)

haie if

1 pelouse réduite

1 fleurissement 'vivaces' étendu (+)

1 tonte par mois avec désherbage
8 passages/an 2h0/0,5heure

2 passages haie/an 2h0/1h.

Fleurissement 1 passage 2 h0/0,5j.

Source : « Ecowal »

4. Aides financières

Une nouvelle législation relative à l'octroi de **subventions pour la plantation** de haies, alignement d'arbre, vergers et taillis linéaires est entrée en vigueur le 9 octobre 2016. Celle-ci élargit les possibilités par rapport à la législation précédente. Par ailleurs, les procédures sont simplifiées et plus rapides.

Les subventions peuvent être attribuées pour la plantation :

- d'une haie vive (longueur minimum : 100 m avec possibilité de réaliser plusieurs tronçons),
- d'un taillis linéaire (longueur minimum : 100 m avec possibilité de réaliser plusieurs tronçons),
- d'un verger (minimum 15 arbres),
- d'un alignement d'arbres (minimum 20 arbres),
- ou pour l'entretien d'arbres têtards,

qu'ils soient situés en zone d'habitat, en zone d'activité économique, en zone agricole, ...

Infos : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057>

5. Bonnes pratiques à retenir

- **Fiches techniques réalisées par le réseau Wallonie Nature du DNF :**
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/fiches-pratiques-rwn.html?IDC=6013>
- **Fiches techniques réalisées par le réseau nature Natagora :**
<http://reseaunature.natagora.be/index.php?id=1963>
- **Fiches techniques réalisées par Ecowal :**
<http://ecowal.be/infos/fiches-conseil/guide-general/>
- **Subventions à la plantation de la Région wallonne :**
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057>
- **Conseils pratiques, expertises et formations dispensés par Ecowal et Natagora :**
<http://ecowal.be/>
<http://reseaunature.natagora.be/>
- **Appui du Réseau Wallonie Nature (DNF) pour les communes et éco-conseillers qui jouent un rôle relais par rapport aux entreprises :**
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/entreprises-nature-admise.html?IDC=6007>
- **Recensement des pépiniéristes qui disposent de plantes indigènes et entrepreneurs de jardin « nature » par Natagora :**
<http://reseaunature.natagora.be/index.php?id=1961>
- **Charte et labélisation proposées par Natagora :**
<http://reseaunature.natagora.be/index.php?id=1934>
- **Chartes urbanistiques développées par la SPI dans ses parcs d'activités :**
<http://www.spi.be/fr/infrastructures/parcs-activites-economiques-et-entreprises/regles-urbanisme>

- **Pré-aménagement d'espaces verts dans les parcs d'activités de la SPI, qui sont par la suite gérés en copropriété :**
exemple : <http://www.spi.be/upload/chartes/ebp-lontzen-charte-fr.pdf>
- **Détermination d'un plan d'aménagement pour les abords des entreprises, réalisé par un spécialiste en concertation avec les exploitants, associé à un principe de cautionnement (la caution étant rendue après l'aménagement) – le plan d'aménagement étant annexé au permis d'urbanisme et à l'acte de vente.**

Toutes ces bonnes pratiques sont complémentaires les unes aux autres.

6. Autres ressources et publications

6.1. Publications wallonnes :

« **Nature et entreprises, Mode d'emploi** » (DNF, 2002) : http://www.environnement-entreprise.be/sites/uwe-environnement/files/Docs/publications/brochure_rw_nature-et-entreprises-mode-emploi.pdf

« **Entreprise et biodiversité** » (Natagora, 2016) : http://reseaunature.natagora.be/fileadmin/Reseau_nature/Entreprises/Brochure_Entreprise-et-biodiversite_BR.pdf

« **Aménagement des espaces verts en entreprise – Pistes de réflexion** » (Cellule Environnement de l'UWE, 2015) : http://www.environnement-entreprise.be/sites/uwe-environnement/files/Docs/outils/biodiv_aménagement_espaces_verts_2015.pdf

Publications d'Ecowaal : <http://ecowaal.be/publications>

6.2. Publications françaises :

Entreprises et Biodiversité, comprendre et agir (MEDEF, 2013) : http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/Biodiversite/e-book-guide_MEDEF-Final.pdf

Paysages des Zones d'Activités – Guide à destination des porteurs de projets (CAUE du Lot, 2012) : www.caue-mp.fr/uploads/caue46-paysages-des-zones-d'activités.pdf

Implantation et intégration paysagère des zones d'activités – Guide à l'attention des porteurs de projets (CAUE et CCI Loire-et-Cher, 2016) : <http://www.caue41.fr/wp-content/uploads/2016/04/CAHIERCCI.pdf>

7. Quelques exemples de réalisations

Nature & entreprises... exemples d'actions

- Zone d'accueil (+ « soignées »)



Source : Cellule Environnement UWE.

Nature & entreprises... exemples d'actions

- Zone de stationnement (parking alvéolé, perméable, ...)



Source : Cellule Environnement UWE.

Nature & entreprises... exemples d'actions

- Zone « écran » en limite de propriété (haies indigènes, ...)



Nature & entreprises... exemples d'actions

- Zone moins fréquentée/non utilisée (prairie fleuries, arbres fruitiers, mare,...)



Source : Cellule Environnement UWE.

Nature & entreprises... exemples d'actions

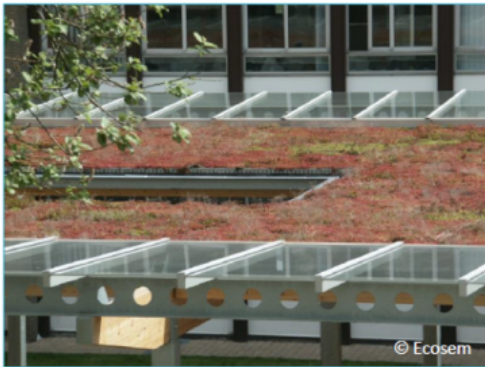
- Gestion eaux pluviales (bassin d'orage « naturel »)



Source : Cellule Environnement UWE.

Nature & entreprises... exemples d'actions

- Bâtiment (toiture végétalisée, ...)



Nature & entreprises... exemples d'actions

- Autres (nichoirs, ruches, hôtels à insectes, ...)



Source : Cellule Environnement UWE.

Nature & entreprises... exemples d'actions

- Méthode d'entretien
 - Paillage, mulching, ...
 - Tolérance ?



© Pôle Gestion Différenciée

Bosquet d'arbustes mellifères chez GSK (Wavre)



Source : Natagora

Jeune haie de houx chez Electrabel (Centrale d'Amercoeur)



Source : Natagora

Plantation en cercle d'arbres dans une pelouse tondue chez Electrabel (Amercoeur)



Source : Natagora

Nombreux éléments boisés (alignement, haie, massif de lierre...) dans le parking de Leasinvest (zoning d'Anderlecht)



Source : Natagora